

**Programme Départemental d'Insertion  
et de Lutte contre les Exclusions  
de l'Allier (PDILE)**

*2014-2017*

# SOMMAIRE

<b>AXE N°1 : Permettre l'expression des besoins des publics et anticiper les évolutions des territoires, pour prévenir les situations de précarité .....</b>	<b>6</b>
<b>Orientation 1 : Observer les mutations économiques du territoire, inscrire le champ de l'insertion dans les démarches d'observation sociale des territoires .....</b>	<b>8</b>
<b>Orientation 2 : Faire connaître le rôle du Département et de ses partenaires dans l'insertion et la lutte contre les exclusions, faire exprimer les bénéficiaires sur leur besoins.....</b>	<b>9</b>
<b>Orientation 3 : Prévenir la dégradation des situations individuelles, par la promotion du vivre ensemble et la cohérence des politiques de solidarité .....</b>	<b>10</b>
<b>AXE N°2 : Sécuriser les parcours, accompagner les personnes et les projets.....</b>	<b>11</b>
<b>Orientation 1 : Accompagner la gestion des droits, prévenir l'insécurité financière des publics .....</b>	<b>12</b>
<b>Orientation 2 : Mobiliser des dispositifs d'aide pour accompagner la réalisation de projets .....</b>	<b>13</b>
<b>Orientation 3 : Orienter et accompagner : articuler l'action des partenaires, garantir le sens du parcours pour la personne .....</b>	<b>14</b>
<b>AXE N°3 : Favoriser l'inclusion et encourager l'autonomie par la levée des freins, pour des profils et des territoires pluriels .....</b>	<b>16</b>
<b>Orientation 1 : Remobiliser la personne : mettre en œuvre des actions de proximité, socle d'un parcours d'insertion .....</b>	<b>17</b>
<b>Orientation 2 : Permettre l'autonomie dans les démarches : accompagner à la mobilité, orienter vers une prise en charge des problématiques de santé .....</b>	<b>18</b>
<b>Orientation 3 : Préparer un parcours : mobiliser et coordonner les dispositifs de formation des savoirs de base.....</b>	<b>19</b>
<b>AXE n°4 : Mobiliser le territoire, ses ressources et ses acteurs économiques pour l'insertion sociale et l'emploi des publics fragilisés.....</b>	<b>20</b>
<b>Orientation 1 : Contribuer à la structuration et au soutien des structures de l'Economie Sociale et Solidaire afin de développer des leviers pour l'inclusion au niveau des territoires.....</b>	<b>21</b>
<b>Orientation 2 : Soutenir le développement de l'insertion par l'activité économique, levier essentiel à l'insertion des publics à l'échelle des bassins d'emploi .....</b>	<b>21</b>
<b>Orientation 3 : Agir avec les acteurs territoriaux pour le développement des emplois aidés .....</b>	<b>23</b>
<b>Orientation 4 : Construire des liens avec les entreprises et créateurs d'activités pour agir en faveur de l'insertion professionnelle des publics .....</b>	<b>23</b>
<b>AXE n° 5 : Construire et animer un partenariat à plusieurs échelles pour piloter une politique d'insertion .....</b>	<b>25</b>
<b>Orientation 1 : Assurer le fonctionnement des instances techniques en charge de l'orientation, du suivi et de la coordination.....</b>	<b>26</b>
<b>Orientation 2 : Permettre les échanges entre professionnels et partenaires à l'échelle et entre les bassins sur les enjeux et pratiques en matière d'insertion.....</b>	<b>27</b>
<b>Orientation 3 : Organiser le pilotage du PDILE à l'échelle du Département .....</b>	<b>27</b>

## PREAMBULE

Accompagner, aider et orienter les personnes en difficulté est un objectif structurant de l'ensemble des politiques de Solidarités portées par le Département. En adoptant en décembre 2012, son Schéma unique des solidarités, le Département de l'Allier avait posé les principes devant constituer la pierre angulaire de chacune des politiques sectorielles mises en œuvre par le Département et visant à assurer le « Vivre ensemble » sur l'intégralité du territoire.

La politique d'insertion et de lutte contre les exclusions s'inscrit ainsi naturellement dans la continuité de la démarche engagée il y a plus d'un an. Ce nouveau Programme Départemental d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions (PDILE) affirme ainsi la volonté du Département de l'Allier de promouvoir des réponses cohérentes et ciblées sur les besoins spécifiques des publics éloignés de l'emploi, afin de rendre possible la réalisation de parcours vers l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle des publics.

Le PDILE 2014-2017 fixe ainsi comme ambition principale la mise en place d'une dynamique de travail renforcée à l'échelle du département et ses territoires pour assurer la pleine cohérence des dispositifs permettant de construire un accompagnement adapté pour les personnes en difficulté. La révision de ce Programme s'est appuyée sur l'implication de nos partenaires, mobilisés sur les politiques de l'emploi, de la formation, de l'action sociale, mais également du développement économique et des projets de mobilité. Tout au long de l'année 2013, les acteurs du département se sont concertés afin d'identifier les axes prioritaires d'intervention et les convergences essentielles à définir entre les différents dispositifs mis en œuvre à l'échelle du territoire. L'ensemble de cette réflexion visait ainsi à construire un Programme qui permette donner du sens à l'ensemble des démarches engagées avec les publics les plus en difficulté. Plus que jamais, il apparaît en effet nécessaire de construire avec la personne toute démarche d'insertion, en faisant en sorte que l'ensemble de nos dispositifs s'adaptent à ses besoins, et non l'inverse.

Les trois prochaines années de mise en œuvre de ce Programme départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions représentent ainsi un défi important : face à l'évolution de la conjoncture économique, il est aujourd'hui fondamental de mobiliser les ressources du territoire afin de permettre aux personnes les plus en difficulté de disposer de perspectives de retour à l'emploi.

**Le Président du Département de l'Allier**

**Le Vice-Président du Département, en charge  
de l'Insertion, de l'Economie Solidaire, de  
l'Habitat et du Logement**

Jean-Paul DUFREGNE

Pascal PERRIN

## *Présentation du PDILE et de son élaboration*

Le PDILE 2014-2017 s'inscrit dans l'action du Département comme l'un des volets essentiels de la politique de solidarité dont il est le chef de file. En cela, il s'inscrit dans la continuité des documents stratégiques établis par le Département, et en tout premier lieu, le Schéma unique des solidarités. L'appréhension des enjeux spécifiques de l'insertion sociale et professionnelle des publics fragilisés et de la densité du réseau d'acteurs intervenant dans ce champ appelait à une démarche particulière afin de pouvoir construire un Programme triennal adapté aux problématiques des territoires et des modes de travail partenariaux.

Engagée en février 2013, l'élaboration de ce Programme s'est appuyée sur différents temps de concertation. La construction du PDILE appelait en effet à la mise en exergue, dans un premier temps, des conditions de mobilisation des différents dispositifs concourant à l'insertion des publics fragiles et de la pertinence des réponses apportées par le Département et ses partenaires. Considérant que cette analyse ne pouvait se faire que de façon partagée, le Département a ainsi organisé une série de réunions de bilan associant les travailleurs sociaux au niveau de chaque bassin et l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels. C'est à partir de ce temps de travail préalable qu'ont ensuite été organisées des réunions concernant les enjeux à aborder prioritairement dans le cadre du PDILE, et des évolutions nécessaires des dispositifs du précédent Programme. C'est en se fondant sur ce diagnostic partagé qu'ont été élaborées les orientations du nouveau PDILE, déclinées lors de réunions associant les acteurs de chaque bassin.

Dans le cadre de cette démarche, le Département a par ailleurs souhaité consulter les destinataires des actions qu'il programme, afin de pouvoir rendre compte de la pertinence, du sens et de l'utilité des actions proposées aux publics. L'organisation d'une consultation spécifique des bénéficiaires (cf. infra) a ainsi représenté un angle d'analyse innovant ayant permis d'apporter un recul nécessaire à la révision du PDILE, afin de réaffirmer l'impératif de prise en compte des besoins et attentes des bénéficiaires pour redéfinir la politique d'insertion du Département.

Ce nouveau PDILE représente ainsi un document stratégique que le Département entend partager avec ses partenaires, pour définir le sens des interventions de chaque dispositif et programmer et fixer le cap des interventions partenariales pour les trois prochaines années. A travers les 5 axes principaux de ce nouveau Programme, ce sont 16 orientations spécifiques qui définissent le cadre d'intervention pour le déploiement de l'offre d'insertion à l'échelle des territoires.

Afin de faire vivre ce PDILE, avec ses partenaires, le Département a parallèlement défini en concertation dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion, le rôle et l'engagement de chaque acteur institutionnel pour contribuer à la réalisation des objectifs majeurs de ce Programme départemental.

Le PDILE 2014 – 2017 est constitué du document « diagnostic et bilan du PDILE 2007-2013 » et du document présentant les axes et orientations du nouveau Programme.

### **La consultation des bénéficiaires du PDILE : une démarche exploratoire**

- L'objet de la démarche engagée à l'occasion de la révision du PDILE était de pouvoir interroger **le parcours et l'accompagnement des bénéficiaires** du RSA, tant au niveau de la perception de ces notions et du sens qu'elles représentent pour ces publics, que des modalités de mise en œuvre des parcours et des principales actions du PDILE.
- Organisation de la consultation: le cabinet Enéis Conseil a conduit les travaux d'entretiens avec les bénéficiaires selon deux formats: des **entretiens individuels** ont été organisés avec 16 bénéficiaires du RSA, sur les trois bassins, ils correspondaient à une enquête de « parcours »; en complément, **deux entretiens collectifs** ont été conduits avec une quinzaine de bénéficiaires des Ateliers de Mobilisation Personnelle et Professionnelle à Montluçon et de chantiers d'insertion à Vichy.

### **Des points clefs soulevés lors des entretiens, interrogeant des priorités du PDILE**

- Un **déficit de lisibilité et de compréhension de la notion de parcours et de contractualisation** qui soulève un enjeu d'accompagnement à l'expression des freins par les bénéficiaires et de communication sur **le sens donné aux orientations vers certaines actions d'insertion**.
- **Un niveau d'information satisfaisant sur l'accès au RSA et aux droits connexes**, qui ne doit cependant se traduire par l'absence de problématiques concernant l'accès aux droits et surtout la gestion de ces droits. Un des principaux motifs d'inquiétude exprimés par les bénéficiaires tient en effet à **la variation du niveau de droit ouverts et l'insécurité financière** résultant **des effets de seuil** déterminant leur situation.
- **L'absence d'identification d'un accompagnement spécifique sur le champ de l'insertion** pour les bénéficiaires du RSA, la notion de référence se trouvant diluée dans la globalité de l'accompagnement proposé aux publics en orientation sociale, tandis que les bénéficiaires identifient **le Département et Pôle Emploi comme deux ressources distinctes** pour traiter de problématiques sociales d'une part et d'accès à l'emploi d'autre part. Ce constat a notamment conduit à une réflexion sur la nécessité d'une **plus forte articulation entre les agents des deux institutions** afin de permettre une meilleure complémentarité des accompagnements.
- Une **prescription opérante vers l'offre d'insertion** à l'échelle du panel de personnes interrogées, traduisant une bonne inscription des publics dans l'offre d'insertion programmée dans le cadre du PDILE. **La pertinence de chaque prescription est cependant parfois interrogée** par les publics, questionnant l'adéquation de certaines actions avec leurs objectifs ou projet, traduisant ainsi le besoin d'une pédagogie constante lors de l'orientation vers certaines actions.
- **La problématique de mobilité comme frein principal** à une pleine adéquation entre offre d'insertion mobilisée et les besoins des bénéficiaires, une partie des orientations pouvant être motivée davantage par la proximité et la disponibilité d'une action plutôt que par sa pertinence.

## **LES AXES STRATEGIQUES ET ORIENTATIONS**

### **DU PDILE 2014-2017**

#### **AXE 1**

### **Permettre l'expression des besoins des publics et anticiper les évolutions des territoires, pour prévenir les situations de précarité**

Dans la continuité des principes exposés dans le Schéma unique des solidarités, le PDILE visera à promouvoir une démarche d'observation des dynamiques économiques et sociales et de prévention des risques de précarité.

Le Département entend en effet considérer que la mise en œuvre d'une politique d'insertion doit s'inscrire pleinement dans son environnement économique et institutionnel. Il est ainsi entendu que la construction d'une dynamique d'insertion doit prendre en compte et anticiper, d'une part les phénomènes et difficultés des acteurs économiques affectant l'emploi des publics, et d'autre part, promouvoir l'articulation des politiques sociales du Département et de ses partenaires afin que celles-ci constituent une véritable réponse face à la précarité et l'exclusion.

Dans un souci d'observation et de prévention, ce nouveau PDILE se fixe ainsi comme ambition de pouvoir identifier et analyser les éléments fragilisant les personnes et conduisant à l'exclusion que sont :

- La dégradation du tissu économique et du marché de l'emploi ;
- L'accumulation des difficultés sociales et/ou économiques, génératrices d'exclusion et de problématiques affectant l'inclusion sociale et professionnelle des personnes ;
- L'existence de phénomènes de non-recours aux droits, traduisant une problématique de méconnaissance des droits ou de désaffection de l'offre d'accompagnement proposée au niveau des territoires.

Cette ambition implique ainsi de pouvoir engager des démarches d'observation partagées, fondées sur les travaux formalisés dans le cadre du Schéma unique des solidarités, en abordant la spécificité des problématiques d'insertion, et en s'inscrivant pleinement dans la dynamique d'anticipation des mutations économiques mise en place au niveau départemental.

Plus encore, la démarche d'observation sociale doit permettre une lecture des besoins effectifs des publics confrontés à des difficultés d'insertion sociale afin de mieux prendre en compte ceux-ci dans la programmation d'une offre d'insertion adaptée. L'expression des besoins de la part des publics et sa prise en compte doit ainsi constituer un principe transversal à l'ensemble des actions d'insertion

engagées : des premiers temps de l'accompagnement à la participation à des actions spécifiques, la constitution de temps d'expression des bénéficiaires est ainsi une donnée clef de cet axe. Il convient ainsi de permettre le rapprochement entre les dispositifs du PDILE et ses bénéficiaires, en organisant différents temps d'information et de consultation de façon à rendre plus lisible l'action du Département et de ses partenaires, d'endiguer les phénomènes de non recours et de permettre l'expression des publics.

Ces deux dimensions de l'observation doivent ainsi servir une visée préventive, en trouvant les moyens d'appréhender les situations d'entrée dans une précarité économique et sociale. Ces approches doivent être complétées par une troisième dimension, résidant dans l'action du Département auprès des publics qu'il accompagne : il s'agit ainsi de s'assurer que l'ensemble des actions de solidarité entreprises par le Département intègre cette visée préventive en agissant contre les mécanismes de l'exclusion.

**Orientation 1 :** *Observer les mutations économiques du territoire, inscrire le champ de l'insertion dans les démarches d'observation sociale des territoires*

**Les bénéfices attendus de l'orientation :**

- Disposer d'une analyse prospective quant à l'évolution des filières économiques et du niveau d'activité sur le territoire afin d'anticiper l'évolution du volume de publics en situation de précarité.
- Caractériser les besoins des bénéficiaires du RSA et du public en insertion afin de prévoir, bassin par bassin, un ajustement de la programmation de l'offre d'insertion permettant de mieux répondre quantitativement et qualitativement aux besoins des parcours.

**1. Investir pleinement la Plateforme d'anticipation des mutations économiques de l'Allier, en tant qu'outil de veille et de prévention des situations conduisant à la précarité économique.**

- a. S'appuyer sur les travaux de la plateforme d'anticipation des mutations économiques et, plus généralement, sur le Comité d'Expansion Economique afin d'identifier d'une part les besoins des entreprises à partir des enquêtes réalisées et interroger l'adéquation de l'offre d'insertion socioprofessionnelle, professionnelle et de formation, et d'autre part de disposer de signaux d'alerte face à la dégradation du marché de l'emploi.
- b. Partager les informations sur la solidité des entreprises du territoire afin d'ajuster en fonction la politique de développement des clauses d'insertion portées par le Département et les aides économiques octroyées.

**2. Développer une démarche d'observation des besoins des publics fragilisés et en insertion dans le cadre de la dynamique du schéma unique, en analysant en continu les données relatives à la situation socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA.**

- a. Consolider les démarches de traitement statistique du public allocataire du RSA à partir des données relatives aux Contrats d'Engagement réciproque (CER) en cours et aux profils des bénéficiaires du RSA, en affinant les synthèses transmises aux territoires.
- b. Permettre une veille active sur l'évolution du nombre de bénéficiaires au niveau de chaque bassin afin de pouvoir ajuster la tension existante sur l'offre d'insertion territorialisée et faciliter des ajustements de programmation.
- c. Inscrire des temps d'échanges et de discussions spécifiques aux enjeux de l'insertion dans le cadre de la fonction d'observation et de prospective mise en place au titre du Schéma unique des Solidarités.



**Orientation 2 :** *Faire connaître le rôle du Département et de ses partenaires dans l'insertion et la lutte contre les exclusions, faire exprimer les bénéficiaires sur leur besoins*

**Les bénéfices attendus de l'orientation :**

- Permettre une activation rapide des droits des publics éligibles au RSA et droits connexes et lutter contre le non-recours ayant pour cause un déficit d'information
- Améliorer la complétude des dossiers d'ouverture de droits connexes et réduire les coûts de coordination et d'orientation assumés par le Département et ses partenaires
- Rendre plus claires et porteuses de sens les démarches d'orientation, de contractualisation et d'accompagnement spécifique à l'insertion sociale et professionnelle pour les bénéficiaires
- Assurer une meilleure prise en compte de la compréhension des démarches d'insertion par les bénéficiaires et ajuster en fonction, les pratiques et les dispositifs.

**1. Garantir la bonne information des bénéficiaires sur le RSA et les droits connexes, dès l'examen de l'éligibilité de leur situation et leur orientation**

- a. Permettre, autant que possible, la participation des institutions gestionnaires de droits connexes au RSA (CAF, organismes de sécurité sociale, ...), aux temps d'information sur les droits et les modalités de constitution des dossiers.
- b. Poursuivre les démarches de rapprochement entre institutions gestionnaires de droits (visites, identification de référents, formation) afin de faciliter la construction des dossiers d'ouvertures de droit et accroître la complétude des dossiers.

**2. Exposer le rôle des accompagnateurs d'insertion dans l'appui aux bénéficiaires dans leurs démarches d'insertion**

- a. Approfondir, lors de la phase d'orientation des bénéficiaires du RSA, la présentation pédagogique du rôle de référent de l'accompagnement social et professionnel, en explicitant les missions assumées par celui-ci.
- b. Garantir l'identification mutuelle des agents de Pôle Emploi et du Département, en charge de l'accompagnement des publics, afin de faciliter le suivi croisé des démarches entreprises par les bénéficiaires.

**3. Permettre, à travers des actions collectives, le recueil des besoins des bénéficiaires**

- a. Organiser, à l'occasion des actions collectives mises en place par les UTAS au niveau des territoires, des temps de consultation des bénéficiaires participants, en les interrogeant sur la pertinence des actions proposées et les enjeux de leur accompagnement.
- b. Proposer à l'échelle des bassins, des temps de synthèse des travaux engagés par les bénéficiaires afin de produire, en vue du comité de pilotage du PDILE, un éclairage sur les besoins récurrents et les enjeux relevés par les bénéficiaires.



**Piste d'action « phare » :** Soutenir des initiatives de type « informations collectives » sur les 3 bassins du département

### **Orientation 3 : Prévenir la dégradation de situations individuelles, par la promotion du vivre ensemble et la cohérence des politiques de solidarité**

#### **Les bénéfices attendus de l'orientation :**


- S'assurer que la coordination des politiques de solidarité portées par le Département contribuent à la prévention des phénomènes de précarité, liés à l'évolution de certains droits (personnes handicapées, jeunes suivis par l'Aide sociale à l'enfance - ASE), à l'évolution de dépenses liées à l'habitat (dépenses énergétiques) et à la création d'activité.
- Mieux identifier les effets de seuil générateurs de dégradation de situations individuelles.
- Contribuer à la promotion des solidarités locales et du lien social afin d'endiguer des situations d'exclusion et d'appauvrissement relationnel


#### **1. Lutter contre l'isolement, vecteur de précarité, à travers des actions collectives pilotées au niveau des territoires, et les comités locaux du vivre ensemble**

- a. Inscrire les Comités Locaux du Vivre Ensemble comme un outil de socialisation et solidarité au niveau des territoires, et garantir leur ouverture aux publics fragilisés et confrontés à des problématiques d'insertion.
- b. Permettre la mise en place, au niveau des territoires, d'actions collectives organisées par les UTAS avec les partenaires associatifs ou institutionnels locaux, en assurant au niveau du Département, la disponibilité de ressources logistiques pour leur organisation.

#### **2. Identifier et accompagner les situations conduisant potentiellement à la précarité parmi les publics suivis par le Département et ses partenaires (Jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), personnes handicapées, personnes ayant des problématiques de logement)**

- a. Prévenir le risque de précarité chez les jeunes et familles suivis dans le cadre de l'ASE
- b. Renforcer l'articulation avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées afin de définir une orientation et un accompagnement pertinent pour les allocataires de l'Allocation adulte handicapés (AAH) (dont la situation est révisée).
- c. Lutter contre la dégradation de la situation des ménages fragiles s'installant dans des logements énergivores.
- d. Accompagner les travailleurs non-salariés et auto-entrepreneurs afin d'éviter la confrontation à des difficultés économiques majeures

 **Piste d'action « phare »** : Conditionner l'octroi d'aide à l'accès dans un logement - Fonds de solidarité logement (FSL) – à la transmission du Diagnostic de Performance Energétique

 **Piste d'action « phare »** : Poursuivre la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique des travailleurs indépendants et notamment les auto entrepreneurs.

L'enjeu central de la politique d'insertion promue par le Département, avec l'appui de ses partenaires, réside dans la capacité de l'organisation partenariale et des dispositifs mis en place, à soutenir la personne face aux multiples difficultés de la vie sociale et économique et à permettre l'émergence de projets d'insertion pour et par la personne.

La première exigence que sous-tend cette ambition tient dans la nécessité de faire des dispositifs d'insertion des outils au service de la personne et de ses démarches. C'est ainsi considérer que l'inscription dans les dispositifs d'insertion sociale et d'accompagnement vers l'emploi et la formation ne saurait conduire à la fragilisation des bénéficiaires et entraîner des effets contraires à la volonté de stabiliser la situation des publics. Cette exigence implique de travailler de façon resserrée entre les partenaires de l'insertion, de l'action sociale, de l'emploi et de la formation, afin de s'assurer que les effets de seuils et l'évolution des situations ne représentent pas des effets pervers, fortement perturbateurs pour des ménages en voie d'insertion. La notion de sécurisation des parcours est ainsi au cœur de ce deuxième axe du PDILE et des objectifs présentés dans les orientations suivantes.

Le corollaire de cette première exigence tient en la volonté du Département et de ses partenaires, de proposer des outils fondamentaux pour accompagner les projets des publics (allocataires du RSA, bénéficiaires de la Garantie Jeune, personnes confrontées à des situations de précarité). Au-delà de la programmation de mesures d'accompagnement adaptées aux besoins et profils des bénéficiaires, le PDILE réaffirme la place des aides individuelles et collectives dans la stabilisation de la situation des publics engagés dans des démarches d'insertion et le financement de projets liés à la reprise d'activité. La programmation des aides financières à l'insertion constitue ainsi l'expression du volontarisme du Département dans sa politique de lutte contre l'exclusion, dans un contexte de contrainte budgétaire pesant sur les principaux fonds d'aides liés à l'insertion et à l'accompagnement à la reprise d'activité.

In fine, le principe déterminant qu'entend donner le Département à cet axe réside dans la capacité du réseau d'acteurs local à pouvoir accompagner les publics dans des démarches porteuses de sens, car centrées sur les projets des bénéficiaires. Les acteurs du PDILE s'entendent pour reconnaître que l'utilité réelle de l'ingénierie de parcours se trouve dans sa capacité à résoudre les problèmes de la personne et à offrir des perspectives pertinentes, au regard des besoins des publics fragilisés. C'est ainsi pouvoir garantir l'analyse partagée entre la personne et les professionnels, quant aux objectifs d'un parcours, afin de s'assurer du sens de toute prescription vers une action d'insertion pour la personne. C'est également considérer que les dynamiques d'insertion ne sont pas linéaires et les freins à l'emploi multidimensionnels et évolutifs dans le temps. Pour prendre en compte cette considération, une orientation forte du PDILE réside ainsi dans la volonté de voir émerger un plus fort maillage entre les institutions responsables de l'accompagnement des allocataires du RSA et bénéficiaires de la Garantie Jeune, afin d'articuler au mieux les dispositifs d'aide et de mieux travailler aux démarches d'orientation ou réorientation.

## **Orientation 1 :** *Accompagner la gestion des droits, prévenir l'insécurité financière des publics*

### **Les bénéfices attendus de l'orientation :**

- Renforcer l'information des bénéficiaires quant au fonctionnement du dispositif RSA et l'évolution du niveau de versement des droits lié à la reprise d'une activité partielle ou l'entrée en formation rémunérée.
- Contribuer à la sécurisation des parcours des bénéficiaires du RSA en anticipant les situations critiques

### **1. Permettre le maintien d'une dynamique partenariale autour de l'accès aux droits connexes, en garantissant l'implication des acteurs et l'existence de procédures spécifiques**

- a. Rechercher l'engagement des partenaires dans le cadre des informations collectives pouvant être organisées au niveau des territoires, afin de permettre une meilleure information et vérification en séance par les organismes compétentes de l'ouverture des droits essentiels (Couverture maladie universelle, prestations CAF) et une démarche d'ouverture de droits si nécessaire.
- b. Garantir le déploiement sur le département, des démarches d'enrichissement des télé procédures @RSA par la demande automatique et dématérialisée des demandes de CMU complémentaire.
- c. Faciliter la réactivité de l'échange d'informations relatives à une situation individuelle et à la gestion des droits en organisant les modalités de contacts entre institutions gestionnaires de droits et accompagnateurs RSA (procédure de contact par courriel, conditions d'appels téléphoniques etc...).

### **2. Lutter contre les effets de seuils et variations de revenu fragilisantes :**

- a. Travailler de façon partenariale à l'identification des situations générant de fortes évolutions des droits ouverts, et viser à une meilleure anticipation des situations afin de mieux sensibiliser les bénéficiaires.
- b. Communiquer auprès des personnes, avec l'appui du Conseil Régional, sur le niveau de rémunération des stagiaires de la formation.



**Piste d'action « phare » :** Définir un modèle d'informations collectives pour les bénéficiaires du RSA


## **Orientation 2 :** *Mobiliser des dispositifs d'aide pour accompagner la réalisation de projets*

### **Les bénéfices attendus de l'orientation :**

- Permettre, à travers des aides financières ou matérielles de premier recours, la réalisation de démarches d'insertion et/ou la résorption de problématiques ponctuelles affectant la vie sociale et familiale des publics et leur mobilisation vers l'autonomie.
- Concentrer les moyens pouvant être mobilisés pour lever les obstacles au retour à l'emploi et assurer la possibilité, pour les personnes fragilisées voire exclues du système bancaire, de financer leurs projets personnels et professionnels.

### **1. Aider de façon réactive et ponctuelle pour accompagner la réalisation de démarches et prévenir l'aggravation de situations**

- a. Réaffirmer le rôle du Fonds d'aide à l'insertion, porté par le Département, dans la mise à disposition d'aides ponctuelles, réactives, souples et complémentaires aux autres dispositifs, permettant de financer des démarches présentées par les bénéficiaires et reconnues pertinentes par les accompagnateurs sociaux.
- b. Consolider le fonds d'aide aux jeunes comme outil d'accompagnement et de secours pour les jeunes de moins de 26 ans inscrits dans une démarche d'insertion.
- c. Permettre, à travers le réseau d'Epicerie Sociales et Solidaires, le développement d'une offre cohérente, essentielle pour la lutte contre l'exclusion et la promotion d'un parcours vers l'autonomie des publics les plus fragilisés.

 Piste d'action « phare » : Soutenir les Epicerie Sociales et Solidaires selon des objectifs partagés au niveau départemental

### **2. Permettre la réalisation de projets d'insertion par la mobilisation d'aides spécifiques**

- a. Garantir la mobilisation de l'Allocation personnalisée de retour à l'emploi pour permettre des dépenses liées à la reprise d'un emploi, l'entrée en formation ou la création d'une entreprise, en s'assurant des bonnes conditions de sollicitation de l'aide et de consommation du dispositif, dont la pertinence et la nécessité se trouve confirmées à l'échelle du Département.
- b. Mobiliser des dispositifs complémentaires pour le financement de projets : faciliter l'octroi de Micro-crédits personnels, dès lors que le dispositif garantit des critères essentiels (faible montant, faible durée, taux d'intérêt encadré), en en faisant un outil mobilisable par les accompagnateurs sociaux des publics du PDILE.

## **Orientation 3 :** *Orienter et accompagner : articuler l'action des partenaires, garantir le sens du parcours pour la personne*


### **Les bénéfices attendus de l'orientation :**


- Une implication et la mobilisation renforcées des bénéficiaires dès les temps d'évaluation et d'orientation des publics à l'entrée dans le dispositif RSA
- Une meilleure pertinence des prescriptions vers l'offre d'insertion, au regard des besoins des bénéficiaires et de la recherche de l'adhésion des publics
- Des perspectives et outils d'insertion renforcés à destination des jeunes sans emploi et en situation de précarité
- Le renforcement des liens entre accompagnateurs sociaux et socio-professionnels afin d'assurer une plus forte souplesse et adaptabilité des accompagnements aux problématiques plurielles de l'insertion et des freins au retour à l'emploi

- 1. Garantir la réalisation d'un diagnostic individualisé approfondi lors de la phase d'orientation des bénéficiaires du RSA**
  - a. Etudier les opportunités et contraintes pour le développement d'entretiens d'évaluation en binôme au moment de l'orientation des bénéficiaires, en permettant de croiser les regards entre référent « professionnel » et référent « social »
  - b. Permettre la mise en place de temps d'orientations spécifiques à certains profils de bénéficiaires, permettant d'engager une analyse approfondie des besoins particuliers de certains publics.
- 2. Utiliser la contractualisation pour travailler à la pédagogie du parcours avec les bénéficiaires**
  - a. Concevoir la contractualisation dans le cadre du CER comme un support de l'accompagnement, en constatant ses limites dans certaines situations, mais en affirmant son rôle dans la co-construction d'objectifs avec le bénéficiaire.
  - b. Garantir la régularité des rendez-vous avec les bénéficiaires dans le cadre des parcours d'insertion, en systématisant la référence au CER pour donner du sens et de la cohérence à la notion de parcours.
- 3. Renforcer l'articulation entre référents Pôle Emploi et du Département afin de faciliter la prise en compte des problématiques multidimensionnelles de l'insertion**
  - a. Travailler à l'identification mutuelle de référents et à l'échange d'informations quant à l'offre de service et d'insertion mobilisable.
- 4. Conforter, à travers la mise en place de la Garantie Jeune et la mise en cohérence de l'offre d'accompagnement, la place spécifique des jeunes dans la politique partenariale d'insertion**
  - a. Garantir un partenariat réactif pour la mise en œuvre de la Garantie Jeune afin de permettre l'accompagnement vers l'emploi, en permettant, au niveau de l'action du Département, la prise en compte de leurs situations et besoins dans l'offre d'action sociale.

- b. Permettre l'accès à certains segments de l'offre départementale d'insertion aux publics orientés par les Missions Locales (RSA Jeunes, Garantie Jeune, jeunes en situation de précarité) tout en confortant la mission d'accompagnement global assurée par les Missions Locales.
- c. Appuyer les démarches de mise en réseau et de partenariat des acteurs proposant des réponses adaptés aux jeunes (Ecole de la Deuxième Chance, Habitat Jeunes...).

**5. Assurer la pleine cohérence de l'action des PLIE dans l'accompagnement des publics et la gestion déléguée du Fonds Social Européen**

 Piste d'action « phare » : Favoriser autant que possible, les rencontres entre travailleurs sociaux du Département et agents de Pôle Emploi.

 Piste d'action « phare » : Développer un outil de suivi de parcours partagé avec la personne et les opérateurs de l'insertion

### AXE 3

## Favoriser l'inclusion et encourager l'autonomie par la levée des freins, pour des profils et des territoires pluriels

La révision du PDILE s'est fondée sur le constat, partagé par les acteurs du territoire, de la nécessaire prise en considération de la complexité de la notion de parcours vers l'inclusion sociale et professionnelle. Ce constat reconnaît que les trajectoires individuelles des publics fragilisés et confrontés à des facteurs multiples de précarité ne sauraient être simplement linéaires et marqués par des étapes strictement consécutives.

L'ambition de ce nouveau PDILE est dès lors de promouvoir une offre d'insertion et d'accompagnement qui permette aux bénéficiaires, dans la diversité des situations qu'ils représentent, de construire leurs parcours plus qu'ils ne s'imposent à eux. L'intelligence du partenariat, l'adaptation des pratiques, l'accessibilité des dispositifs et l'articulation des actions programmées dans le cadre du Programme sont ainsi les conditions nécessaires à la réalisation de cette ambition.

La responsabilité du Département et de ses partenaires réside en conséquence dans leur capacité et leur volonté de porter une offre d'insertion entrant en adéquation avec la pluralité des besoins et la diversité des problématiques afin de proposer au niveau des territoires, différentes solutions pour la levée des freins à l'emploi en matière de mobilité, de santé, de savoirs de base.

Le principe étroitement lié à ces objectifs réside ainsi dans la nécessité de susciter et d'accompagner l'implication de la personne dans la réalisation de démarches concourant à son autonomie et son inclusion. Permettre à la personne d'être actrice de son parcours implique ainsi de pouvoir mobiliser les publics, y compris les plus éloignés de la vie active et sociale.

C'est autour de ce socle, la mobilisation et la socialisation de la personne, que pourront se construire des dynamiques d'insertion et le travail sur la levée des freins à l'emploi. L'implication des publics et l'adhésion aux actions d'insertion qui leur sont proposées doivent ainsi être considérées comme des gages de réussite des démarches d'insertion entreprises. C'est dès lors aux acteurs de l'insertion de s'assurer que les actions vers lesquelles sont orientés les bénéficiaires correspondent à leurs besoins et à leurs perspectives, afin de maintenir une dynamique de mobilisation parfois fragile, et d'accompagner vers une préparation à la reprise d'emploi.



## **Orientation 1 :** *Remobiliser la personne : mettre en œuvre des actions de proximité, socle d'un parcours d'insertion*

### **Les bénéfices attendus de l'orientation :**

- Une adaptation de l'offre d'insertion aux besoins des bénéficiaires les plus éloignés de la vie sociale et active, en proposant des actions de promotion du lien social, de proximité
- Une juste valorisation des démarches d'inclusion sociale, réalisées par les publics les plus fragilisés, en participant à des temps de socialisation et mobilisation dans un cadre associatif ou collectif
- Une meilleure articulation des temps de remobilisation et des temps de préparation à la reprise d'activité

### **1. Permettre l'organisation d'actions collectives au niveau des territoires, pour favoriser la mobilisation et l'information des publics**

- a. Réviser les modalités de préparation et d'organisation des actions collectives en s'inscrivant dans le tissu partenariat local et en disposant d'un appui des directions du Département pour le montage de projet.
- b. Impliquer le partenariat local dans leur mise en œuvre (associations, centres sociaux...) en recherchant des passerelles pour la pérennisation de certaines démarches de sensibilisation et d'implication citoyenne.

### **2. Accompagner vers et dans les Ateliers de Mobilisation Personnelle (AMP) : orienter de façon claire vers un dispositif permettant de travailler à l'émergence d'un projet social et professionnel**

- a. Engager un travail interne sur les pratiques et les outils de la prescription vers l'AMP en interrogeant les différents messages adressés aux bénéficiaires, les atouts, mais aussi les limites de la mixité des profils des participants.
- b. Réviser le contenu des Ateliers de mobilisation personnelle, en lien avec les actions collectives et les Ateliers de mobilisation professionnelle afin de rechercher une plus forte cohérence des supports de sensibilisation et mobilisation.

### **3. Permettre l'inclusion sociale des personnes éloignées de l'emploi en mobilisant les ressources associatives du territoire**

- a. Promouvoir et orienter vers l'activité associative et le bénévolat, en s'assurant des conditions de participation à la vie associative.
- b. Valoriser les compétences acquises dans le cadre de l'action bénévole au sein d'associations.

**Orientation 2 :** *Permettre l'autonomie dans les démarches : accompagner à la mobilité, orienter vers une prise en charge des problématiques de santé*

**Les bénéfices attendus de l'orientation :**

- Une meilleure identification et reconnaissance des problématiques de santé des publics précaires comme un enjeu de prise en charge sanitaire
- L'accompagnement à la résorption de certaines problématiques sociales et sanitaires, constituant des freins à la réalisation de démarches d'insertion
- Une diversification et meilleure adaptation des dispositifs concourant à la mobilité des publics en insertion à l'échelle des territoires

- 1. Assurer, sur tous les territoires, le déploiement de dispositifs en faveur de l'accès aux soins et de la santé mentale**
  - a. Engager une évaluation des expérimentations d'équipes mobiles d'accès aux soins et de psychiatrie afin d'étudier les modalités de leur généralisation.
  - b. Appuyer l'action des Services d'Accueil et de Santé Publique de Proximité en s'assurant de leur pleine articulation avec le milieu social et hospitalier.
  
- 2. Repérer les situations problématiques liées aux conduites à risques pour une meilleure orientation vers une prise en charge adaptée**
  - a. Identifier les limites du travail social face aux conduites à risques et addictives.
  - b. Travailler sur les pratiques et méthodes d'orientation vers les acteurs spécialisés en charge de l'accompagnement à la lutte contre les addictions.
  
- 3. Susciter et permettre la mobilité en accompagnant les publics et proposant des aides et dispositifs adaptés**
  - a. Appuyer les travaux d'accompagnement à la mobilité (vouloir et savoir être mobile) dans le cadre des actions collectives et AMP, en lien avec la Direction mobilité du Département.
  - b. Développer les actions de recensement des dispositifs d'aide à la mobilité sur les trois bassins et étudier l'opportunité d'une plateforme mobilité.
  - c. S'assurer de la pertinence et du bon fonctionnement des aides financières à la mobilité (Chèques d'accompagnement personnalisé « Essence » et mobilisation de l'APRE pour les aides au permis).
  - d. Evaluer la pertinence du déploiement d'auto-écoles sociales et du Transport à la demande (TAD) sur les territoires.
  - e. Associer les initiatives locales de covoiturage aux démarches locales d'insertion.



Piste d'action « phare » : L'expérimentation d'auto-école sociale sur le bassin de Vichy

**Orientation 3 :** *Préparer un parcours : mobiliser et coordonner les dispositifs de formation des savoirs de base*

**Les bénéfices attendus de l'orientation :**

- Une plus forte coordination et articulation des temps de (re)mobilisation et de préparation à la reprise d'activité en clarifiant les pré-requis et les objectifs de chaque atelier avec les bénéficiaires
- Permettre une meilleure valorisation des démarches entreprises par les bénéficiaires en garantissant le suivi de l'évolution des bénéficiaires et la concordance des accompagnements.

**1. Permettre le passage effectif d'actions d'inclusion à des démarches d'insertion socioprofessionnelle**

- a. Orienter vers les Ateliers de Mobilisation Professionnelle en travaillant avec les publics sur les objectifs à définir pour accéder à ce dispositif
- b. Garantir une réactivité dans l'accueil en Atelier de Mobilisation Professionnelle et un accompagnement en amont de ces dispositifs

**2. Organiser le suivi des parcours dans le cadre d'actions de formation, afin de garantir un accompagnement des personnes face à des difficultés sociales persistantes**

- a. Permettre le suivi des personnes inscrites dans les Ateliers Préparatoires Multisectoriels et en Compétences clefs par leurs accompagnateurs socio-professionnels.
- b. Etudier l'opportunité et la faisabilité d'un outil de suivi de parcours

Le Département, responsable de la mise en œuvre de la politique d'insertion qu'il définit, n'entend pas construire un projet d'insertion déconnecté des logiques économiques et territoriales du département. La réussite des démarches d'insertion entreprises repose en grande partie sur la vitalité du tissu économique, associatif et entrepreneurial local et sa capacité à inclure dans la vie économique du département, les publics ayant été éloignés du marché du travail.

Avec les compétences qu'il assume et le rôle qu'il entend jouer, le Département vise à travers ce quatrième axe du PDILE, à associer activement les acteurs du développement territorial qui partagent avec le Département, la volonté de promouvoir des activités solidaires pour l'insertion sociale et professionnelle des habitants de l'Allier.

Dans un contexte de forte modification des secteurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et de l'Insertion par l'activité économique (IAE), le Département concourt au développement de ces acteurs économiques, relais essentiels à l'accompagnement des publics dans une démarche d'insertion, de formation et de qualification. Au-delà de l'appui au fonctionnement des structures, le soutien à ces secteurs vise à une meilleure inscription de leur action dans les dynamiques d'insertion et de développement économique. C'est s'assurer dans un premier temps de l'efficacité du partenariat entre les acteurs de l'action et de l'accompagnement social et des structures employeuses et c'est viser dans un second temps une mise en relation, bénéfique à chacun, entre ces structures et les acteurs du secteur économique marchand.

La recherche continue de passerelles entre les logiques institutionnelles, associatives et économiques, les secteurs du social, de l'action solidaire et de l'économie marchande, représente ainsi un axe que le Département entend renforcer dans les années à venir. Cette recherche devra intégrer plusieurs échelles de travail :

- Tout d'abord, au niveau des personnes et de leur parcours, en s'assurant que le réseau partenarial permette de garantir une orientation claire et pertinente vers les structures, des accompagnements coordonnés et suivis dans le temps, et un accès aux dispositifs de qualification.
- Ensuite, au niveau des structures et des institutions, en s'accordant sur les pratiques, en valorisant l'apport mutuel des démarches portées par chaque secteur pour permettre l'accès dans l'emploi et la création d'activité, et en rendant notamment plus opérationnelles des solutions de création d'emplois à travers les clauses d'insertion dans les marchés publics.
- Enfin, au niveau de la coordination entre territoires, afin de proposer des opportunités adaptées de développement de l'économie et de l'emploi, sur les 3 bassins du département.

La conduite de ces démarches pourra ainsi être directement intégrée au projet de développement du territoire que le Département entend promouvoir dans le cadre des différentes politiques dont il est responsable.

**Orientation 1 :** *Contribuer à la structuration et au soutien des structures de l'Economie Sociale et Solidaire pour développer des leviers pour l'inclusion au niveau des territoires*

**Les bénéfices attendus de l'orientation :**

- Une meilleure connaissance des acteurs de l'ESS contribuant effectivement à la promotion d'une économie et d'un emploi accessible aux publics en insertion
- Une diversification des partenariats avec des acteurs porteurs d'une vision solidaire de l'économie

**1. Repérer et associer les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire à la politique d'insertion promue par le Département**

- a. Identifier les structures appartenant au champ de l'Economie sociale et solidaire selon les dispositions de la loi relative à l'ESS
- b. Contribuer à l'identification voire à la promotion des acteurs économiques labellisés « entreprises solidaires d'utilité sociale »

**2. Participer à la structuration de réseaux d'acteurs de l'économie sociale et solidaire**

- a. S'associer à la préfiguration de Pôles Territoriaux de coopération économique (telle qu'inscrite dans la loi relative à l'ESS)
- b. Contribuer à l'observation et au suivi régional de l'économie sociale solidaire en lien avec la Commission régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

**Orientation 2 :** *Soutenir le développement de l'insertion par l'activité économique, levier essentiel à l'insertion des publics à l'échelle des bassins d'emploi*

**Les bénéfices attendus de l'orientation :**

- Une stabilisation du secteur de l'insertion par l'activité économique, en permettant une réflexion croisée des opérateurs et des financeurs sur des enjeux de fonctionnement et de stratégie
- Une inscription renforcée de l'IAE dans les parcours d'insertion socioprofessionnelle en garantissant la continuité des suivis et renforçant la pertinence des prescriptions
- Une participation accrue des bénéficiaires à leur projet d'insertion par l'activité économique

**1. Apporter un soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) sur des bases financières renouvelées**

- a. Proposer une aide au fonctionnement des SIAE sur un modèle défini avec les autres financeurs afin d'apporter un financement pour l'accompagnement socio-professionnel et l'encadrement.
- b. Accompagner les structures dans leur développement.

**2. Inscrire pleinement l'insertion par l'activité économique dans les parcours des publics du PDILE en accompagnant les phases amont et aval**

- a. Définir l'objectif de la prescription vers les SIAE avec les partenaires (fonctionnement des comités de suivi, fiches de suivi) et avec le bénéficiaire (énoncé des principes du passage en Atelier chantier d'insertion ou en Association intermédiaire).
- b. Assurer la cohérence des prescriptions vers les SIAE en évitant la concurrence entre les orientations de différentes natures
- c. Agir avec la Région et les SIAE pour garantir l'accès à la formation préparatoire (offre réservée), à la mobilisation des Organisme paritaires collecteur agréés (avec le Fonds d'intervention pour la formation et l'emploi) et à la mobilisation de l'offre de Pôle Emploi.
- d. Organiser la continuité du parcours et de l'accompagnement par les intervenants de Pôle Emploi et du Département.

**3. Accompagner le développement des structures sur des filières économiques et auprès d'acteurs économiques**

- a. Associer les réseaux de l'IAE à l'identification des mutations économiques du territoire
- b. Faciliter la diffusion de référentiels compétences de l'IAE auprès des entreprises des territoires

### **Orientation 3 :** *Agir avec les acteurs territoriaux pour le développement des emplois aidés*

#### **Les bénéfices attendus de l'orientation :**

- Le maintien d'une dynamique de programmation et de prescription vers les Contrats Uniques d'insertion (CUI) - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)
- Une progression du nombre de CUI - Contrat initiative emploi
- Une montée en puissance des emplois d'avenir

#### **1. Mobiliser de façon dynamique les Contrats Uniques d'Insertion dans le cadre des parcours**

- a. Maintenir une dynamique de mobilisation des CUI-Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi
- b. Identifier les leviers d'actions pour une meilleure prescription des CUI-Contrats Initiatives Emploi auprès des acteurs du secteur marchand

#### **2. S'engager à plusieurs niveaux pour la création et le développement des emplois d'avenir**

- a. Permettre le développement d'un réseau coordonné de prescripteurs
- b. Soutenir la création d'emplois d'avenir
- c. Promouvoir le recrutement d'emplois d'avenir par les associations et structures qualifiées

### **Orientation 4 :** *Construire des liens avec les entreprises et créateurs d'activités pour agir en faveur de l'insertion professionnelle des publics*

#### **Les bénéfices attendus de l'orientation :**

- Une plus forte ouverture des entreprises marchandes et acheteurs publics aux objectifs d'insertion sur le département
- Une meilleure valorisation de l'action des SIAE dans la préparation et la formation de futurs salariés des acteurs de l'économie marchande

**1. Aider les entreprises et générer des marchés avec des clauses sociales pour mobiliser de nouveaux leviers pour l'insertion**

- a. Mobiliser les aides économiques pour les entreprises pilotées par la plateforme insertion emploi comme outil en faveur de l'insertion
- b. Appuyer le développement raisonné des clauses sociales dans les marchés de la collectivité

**2. Générer des passerelles avec les entreprises et acteurs du développement économique à l'échelle des territoires**

- a. Bâtir une collaboration avec les chambres consulaires, clubs d'entreprises, EPCI et agents de développements, autour du Comité d'expansion économique de l'Allier, pour travailler au renforcement des liens avec les acteurs de l'insertion, notamment de l'IAE (visites d'entreprises, partenariats pour les Evaluations en Milieu de Travail, suivi de filières)
- b. Mobiliser les outils de la Charte Entreprises Territoires adoptée par le Département
- c. Appuyer les initiatives pour la « création de son propre emploi » et l'entrepreneuriat (projets d'école de l'entrepreneuriat)



Chef de file de la politique d'insertion, le Département réaffirme sa volonté, déjà exprimée dans le cadre des précédents Programmes, de voir associés au projet qu'il porte, l'ensemble des acteurs responsables de projets et de dispositifs concourant à la levée des freins à l'emploi, à l'inclusion sociale et à l'accès à l'emploi durable.

Ce travail partenarial, le Département entend le conduire, en s'appuyant sur un réseau souple et réactif de partenaires et en investissant les instances déjà constituées, pour le pilotage des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

La coordination et le partage d'information entre les partenaires porteurs de politiques directement liées aux orientations de PDILE demeurera l'objectif principal de cet axe, tout au long de la mise en œuvre de ce Programme. Dans un contexte où l'évolution des réglementations et des financements est importante, l'existence d'un lieu d'échanges quant aux priorités à poursuivre et aux stratégies à ajuster est une condition essentielle à la vie du partenariat. Aussi, le Département propose à ses partenaires de se réunir dans le cadre d'un Comité de Pilotage annuel de l'insertion, dédié à la mise en perspective des résultats du Programme et au suivi des engagements pris par chaque acteur dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion.

**Orientation 1 :** *Assurer le fonctionnement des instances techniques en charge de l'orientation, du suivi et de la coordination*

**Les bénéfices attendus de l'orientation :**

- Permettre la pluralité des approches et des avis quant à l'orientation ou la réorientation des bénéficiaires du RSA
- Assurer une meilleure mise en réseau, intégration et information des cadres de territoire du Département pour engager une plus forte coordination des politiques de l'IAE, de la formation et de l'emploi

**1. Garantir l'engagement des partenaires et des bénéficiaires dans les Equipes Pluridisciplinaires**

- a. Favoriser, autant que possible, la participation de l'ensemble des acteurs de l'orientation et de l'accompagnement aux Equipes Pluridisciplinaires, sans ciblage a priori sur les allocataires dont les différents acteurs sont responsables
- b. Etudier la faisabilité et la possibilité d'une présence plus renforcée des bénéficiaires du RSA aux Equipes Pluridisciplinaires

**2. Participer aux Comités Techniques d'Animation et Comités de suivi de l'IAE afin de garantir la prise en compte des objectifs du Département**

- a. Permettre une meilleure connaissance de l'offre de service accessible aux salariés des SIAE
- b. Echanger sur l'articulation des acteurs orienteurs/prescripteurs et de Pôle Emploi délivrant l'agrément et partage d'informations avec les orienteurs
- c. Clarifier, autant que de besoin, des processus et critères de recrutement
- d. Etudier l'opportunité d'une présence renforcée des bénéficiaires aux Comités de Suivi

**3. S'inscrire pleinement dans les réunions dédiées à l'emploi et à la formation (Comité territorial emploi formation (COTEF) et Service public de l'emploi local (SPEL)**

- a. Garantir la présence du Département au sein de ces deux instances

**Orientation 2:** *Permettre les échanges entre professionnels et partenaires à l'échelle et entre les bassins sur les enjeux et pratiques en matière d'insertion*

**Les bénéfices attendus de l'orientation :**

- Encourager les pratiques d'expérimentation et les démarches de capitalisation des pratiques existantes
- Disposer d'un regard qualitatif et circonstancié sur la mise en œuvre du PDILE au niveau des territoires

**1. Organiser des temps d'échanges de pratiques sur les enjeux de l'accompagnement**

- a. Travailler sur les outils et méthodes de prescription vers les AMP
- b. Faciliter l'échange d'information sur les expérimentations et projets conduits à l'échelle des territoires

**2. Définir des modalités de remontée d'information depuis les territoires pour aider à la prise de décision entre financeurs et acteurs institutionnels**

- a. Proposer l'organisation de temps de synthèse annuel à l'échelle des bassins, pour dresser un bilan de la mise en œuvre des dispositifs du PDILE et intégrer les avis des bénéficiaires, recueillis dans le cadre des actions collectives
- b. Programmer un temps d'échange sur ces regards territoriaux dans le cadre des instances de pilotage départementales du PDILE

**Orientation 3:** *Organiser le pilotage du PDILE à l'échelle du Département*

**Les bénéfices attendus de l'orientation :**

- Assurer une plus forte lisibilité du PDILE en tant que document directeur de la politique d'insertion du Département
- Permettre l'expression d'arbitrages entre les différents partenaires institutionnels pour l'ajustement de la stratégie partagée en matière d'insertion sociale et professionnelle

**1. Instaurer un comité de pilotage du PDILE**

- a. Bâtir une démarche de suivi des chantiers engagés au titre du PDILE
- b. Permettre la remontée d'information aux partenaires institutionnels : des besoins exprimés par les publics aux enjeux de coordination entre acteurs

**2. Assurer le suivi des engagements des partenaires dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion**

- a. Dresser un bilan à mi-parcours des engagements formalisés dans le cadre du PTI
- b. Ajuster les orientations partagées par les acteurs institutionnels en fonction d'évolutions législatives, règlementaires ou financières.